

Québec, le 31 mars 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le gouvernement investit une somme supplémentaire de 10 M\$ pour que les centres de services scolaires et les commissions scolaires déploient encore plus largement l'offre de service de tutorat aux élèves pouvant en bénéficier. Cette somme, utilisable dès maintenant, permettra d'embaucher les ressources nécessaires et de bien répondre aux besoins afin de soutenir nos élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

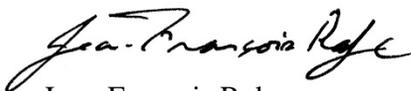
Ainsi, la nouvelle mesure 30393, « Allocation additionnelle protégée pour le tutorat », offrira aux établissements un levier financier additionnel en soutien aux efforts déjà déployés pour consolider les apprentissages des élèves composant avec certaines difficultés scolaires.

Cette nouvelle mesure constitue également un soutien financier additionnel à celui de la mesure 15021, « Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID ».

Afin de favoriser un déploiement accru des services de tutorat dans les milieux scolaires, les sommes accordées doivent être utilisées uniquement aux fins décrites dans la mesure.

Enfin, vous pourrez prendre connaissance de la nouvelle mesure 30393 ainsi que des autres modifications mineures apportées aux règles budgétaires de fonctionnement dans l'annexe jointe à la présente lettre.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge

p. j. 1

c. c. M. Dan Lamoureux, président, Association des commissions scolaires anglophones
du Québec
M^{me} Caroline Dupré, présidente-directrice générale, Fédération des centres de
services scolaires du Québec